

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2024  
DN/NC

Objet : Nomination des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

N° : DCM\_2024/069

PUBLIÉE LE : 21/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 13 mai à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, premier Adjoint au Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 mai 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ADOLPHE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY, Ahmed EZZAHRI donne pouvoir à Claude LAURENT, Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIT ABSENTE :**

Laetitia SACCHIERO

**Conseillers en exercice : Présents : 25 - Absents : 1 – Pouvoirs : 3 - Votants : 28**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer la composition de la commission d'appel d'offres CAO.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les dispositions de l'article L 2121-21 qui prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **DE FIXER** comme suit la composition des commissions d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Jean Philippe VAUTRIN, Président	CARÉ Florent, Président délégué
Patrick BARREY	Lætitia SACCHIERO
Benoît REYRE	Laila AHADDAR
Olivier LEMOINE	Martine JONVILLE,
Claude LAURENT	Suzel RICHARD
Gérard LANDO	Jessica LEROY

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire

Le Maire  
Jean-Philippe VAUTRIN



La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

